en vue de l'exposition de légumes, qui aura lieu cette année.

Une tombola clôturera la soirée.

Préparation militaire. — Ce mercredi, à 19 h., cours d'instruction militaire ; vendredi 21, à 19 h., examen probable du B. P. M. E. ; samedi 22, à 14 h., tir à Tourcoing.

Aux contribuables. — Le maire informe les contribuables que M. le contrôleur de scontributions directes, se tiendra à leur disposition, le jeudi 20 avril, de 10 à 12 h., dans une des salles de la mairie.

Ecole municipale de musique. — Ce mercredi, à 18 h., à la mairie, cours de solfège et d'instruments.

Nourrissons. — La consultation de ce mercredi, à 15 h. sera faite par M. le docteur Ch. Dereu.

Espéranto. — Ce mercredi, à la mairie, à 19 h., cours gratuit de langue espérantiste.

A la Philharmonie. — Ce mercredi, à 19 h. 30, salle du Café des « Vieux Amis » rue Cyr Desmetre, répétition générale.

Harmonie « La Fraternelle ». — A la Maison du Peuple, ce mercredi à 19 h. 45 répétition générale pour les musiciens.

Gymnastique « L'Avant-Garde ». — Au local du Père municipal des Sports, ce mercredi à 18 h. 30, répétition pour les adultes (garçons).

Etat Civil. — Naissances. — Ginette Vandersheiden, 12 rue du Forage ; André Gheysen, 280 rue de Lille.

Décès. — Pauline Albéro, 77 ans, chemin du Tries-Cailloux (Hospice du Mont).

RONCQ

Philharmonie Roncquoise. — Au Café de la Tête d'Or ce mercredi à 20 h., répétition générale.

Club du Chien de Défense du Pied-de-Bœuf. — Ce mercredi au local, rue du Dronckaert, de 17 à 20 h., séance de dressage avec l'homme d'attaque.

Fanfare du Blanc-Four. — Ce mercredi 19 avril, à 19 h. 45, répétition générale au siège, Café de l'Etoile.

Chiffre d'affaires. — Ce mercredi 19 avril, au café Suin, place de Roncq-centre, perception des taxes suivantes : Chiffre d'affaires (mensuels et forfaits), abatage et automobiles, de 9 h. à 10 h.

LINSELLES

MORT DU DOYEN DE LA POPULATION ET DERNIER VÉTERAN DE 1870-1871

C'est mercredi matin à 9 h. qu'auront lieu les funérailles de M. Louis D'Halluin, décédé à l'Hospice de Linselles.

Le défunt était le doyen de la population et au surplus le dernier linsellois de la guerre 1870-1871. Il allait bientôt atteinde quatre-vingt-douze ans.

M. Louis D'Halluin, était né à Linselles, le 26 novembre 1847. Mobilisé en 1870-1871, il fit au cours de la guerre franco-allemande courageusement son devoir. Il était titulaire de la médaille commémorative de la campagne et de la carte du combattant.

Le défunt qui exerça la profession d'ouvrier de filature avait été longtemps attaché en qualité de contremaître à la maison Auguste Descamps, à la Vignette. Il y avait été décoré de la médaille du Travail.

Ajoutons que M. D'Halluin faisait partie depuis depuis de très longues années de la Société de secours mutuels « La Saint-Médard ».

Etat Civil. — Naissances : Michèle Henrotel, boulevard de Verdun, 51 ; Antonia Loucq, rue St-V.-de-Paul, 152 ; Jacques Dalle, rue Pasteur, 10 ; Mauriette Lefebvre, rue Pasteur ; Jacqueline Vanoverberghe, cité Félix-Suing, 14 ; Gérard Delbecque, rue St-V.-de-Paul.

Décès : Zénobie Parez, veuve Destailleurs, 86 ans, rue de oBusbecque ; Catherine Odoux, ép. Bliecq, 82 ans, rue de Kemmel.

MOUVAUX

Consultation des nourrissons. — Jeudi 20, à 15 h., à l'Hospice, pour les mamans présentant leurs enfants à la consultation du docteur Ducoulombier.

Ecole de Perfectionnement des S.O.R. — Ce mercredi, à 19 h. 15, à la mairie, rue Gallieni, séance d'instruction sous la direction du capitaine Gadenne ; instructeurs lieutenant Duthoit et adjudant Boulant. Permanence à partir de 19 h

LILLE

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

AUDIENCE DU 17 AVRIL

Diffamation. — Le gérant du journal « L'Enchaîne » était poursuivi devant la 3e Chambre du Tribunal Correctionnel de Lille, à la requête de la Société Waliaert et de M. Andre Wallaert a propos d'un article paru dans cette feuille, le 16 Décembre dernier et contenant des imputations diffamatoires.

Le Tribunal a mis l'affaire en delibéré jugement à huitaine.

Au Sporting Club. — Qui ne connait le vaste et coquet stade du Sporting Club Fivois.

Le 9 février dernier, cette belle équipe professionnelle recevait sur son terrain un autre club et suivant l'usage, les sportifs se pressaient nombreux aux guichets.

L'attention des dirigeants fut bientot attirée par un couple, les époux Maillefer, domiciliés à Paris, 44, rue Charlo' qui mettaient en vente des faux billets d'entrée.

La police, qui etait sur les lieux, eut tôt fait d'apprehender le couple et celui si a comparu hier pour escroqueries. Le Tribunal leur a infligé 6 mois d'emprisonnement.

M. Delannoy, secrétaire de la Fédération Française de Football à Paris, a obtenu le franc de dommages-intérêts réclamé et deux insertions dans deux journaux.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

Le geste émouvant d'un ouvrier belge travaillant en France

pour participer à l'achat d'une escadrille d'avions à la France

Il y a quelques jours le Comité intitulé « Les étrangers de France à leur deuxième patrie » lançait un appel par la voie de la presse, en faveur d'une souscription ayant pour but « l'achat d'une escadrille d'avions à la France », par les étrangers résidant en notre pays.

A la suite de cet appel, le secrétaire de ce groupement pour le Nord, nous communique l'émouvante lettre suivante qu'il a reçue d'un ouvrier belge travaillant en France.

« J'ai lu qu'on lançait un appel à tous les étrangers résidant en France, pour offrir une escadrille d'avions à la Défense Nationale.

» Je ne puis vous offrir que cent francs, car je ne suis qu'un pauvre manœuvre d'usine.

» Mais je souhaite que tous mes frères Belges qui sont en France en versent autant. Je le souhaite de tout cœur.

» Recevez, cher Monsieur, mes salutations. — Signé : Léopold Fivet, rue de Maubeuge, Bersillies (Nord).

— Cette lettre touchante émanant d'un travailleur belge résidant en France en dit long sur la mentalité des étrangers qui se trouvent en notre pays.

— En réalité, Léopold Fivet a fait un « don énorme », car la somme qu'il offre représente probablement pour lui bien des privations. Un riche industriel qui offrirait 100.000 francs n'offrirait pas davantage de son cœur ». Et c'est cela surtout qui est précieux et réconfortant.

EN BELGIQUE

MOUSCRON

Commencement d'incendie. — Un incendie s'est déclaré dans la cave de chez M. Phippart, Taverne royale, avenue royale, 20. Les pompiers arrivé rapidement sur les lieux ont pu maîtriser l'incéidie. Les dégâts ne sont pas très importants. La police enquête.

MENIN

La valse des bicyclettes. — La police fut mise au courant des faits suivants :

— M. Charles Droogenbroodt, demeurant, 32, rue de Lille, a trouvé près de son domicile un vélo français.

— M. Walter Colpaert, Wezelhoek à Wevelghem, a perdu son véhicule N° 372863 dans la rue de Courtrai.

— Dans la salle d'attente de troisième classe on a trouvé abandonné le vélo N° 366092.

— M. Marcel Tyberghein, demeurant place Vander Mersch, 5, a trouvé à son domicile le vélo abandonné N° 367911.

Au cercle populaire Help U Zelve. — La société de secours mutuels « Les Mutualistes libres » tiendra son assemblée générale dimanche 23 avril, à 17 h. Les membres qui désirent poser leur candidature pour la réélection d'une partie de la Commission doivent le faire par écrit au local avant jeudi 20 avril.

Au Syndicat du Cercle Help U Zelve. — Le paiement des chômeurs complets a lieu vendredi, de 14 à 16 h. Le paiement des chômeurs partiels aura lieu vendredi de 9 à 11 h. et de 14 à 16 h. et samedi de 9 à 11 h. 30 et de 14 h. 30 à 17 h. 30.

Les membres qui ne peuvent se présenter ces jours-là pourront sur demande se présenter mardi 2 mai, de 17 à 19 heures.

Les cartes de contrôle pour le mois de mai seront distribués en même temps que s'effectent les paiements.

Société de secours mutuels. — La Société de Secours Mutuels « Les Libres Mutualistes », tiendra sa réunion générale annuelle, dimanche 23, à 17 h., en la salle Help U Zelve, rue des Casernes.

Boxe. — Le Boxing Club Meninois qui, depuis le 15 novembre dernier a été réorganisé, Ce club actif compte des boxeurs professionnels de valeur tels que Gaston Kinsavil qui, le mois prochain rencontrera à Rotterdam, le fameux Rieger; son frère Andrésabil livrera également un combat à Rotterdam contre un homme tel que Elten.

Ce club organise un autre combat capital à Jolimont le 22 courant contre le dangereux Charlier avec le favori du B. C.M. Gaston Kinsabil.

A part des hommes de valeur que nous avons nommés, plusieurs autres boxeurs professionnels et une dizaine d'amateurs complètent la liste.

Le Boxing-Club se propose maintenant d'organiser une soirée extraordinaire qui aura lieu le samedi 20 courant, à 20 h., en la salle Saint-Michel.

WEVELGHEM-LEZ-MENIN

Au Conseil Communal

Le Conseil a approuvé le budget communal modifié selon les instructions du gouvernement provincial.

Un second emprunt de *500.000 francs* sera contracté avec le crédit communal pour couvri les frais de construction de la nouvelle église.

La taxe de passage sera désormais calculée d'après le montant de l'adjudication des travaux, déduction faite des subsides allouée par l'Etat et la Province.

Le Conseil a décidé l'agrandissement du cimetiere communal et procédera incessamment aux expropriations nécessaires.

Un credit de 10.000 fr. sera affecté au service des pompiers.

Le marché hebdomadaire. — Ainsi que nous l'avons relaté, le Conseil communal avait décidé l'acquisition de l'ancien dépôt du tram en vue d'y transferer le marché hebdomadaire qui jusqu'à présent se tint sur la Grand-Place. Or, pendant que le marché de cette semaine battait son plein, les forains ont rédige une requête qui a été signée par eux et tous les négociants et habitants de la Grand-Place sollicitant de l'Administration communale le maintien du marché sur la Grand-Place.

HERSEAUX

Des pissenlits qui coûtent chers ! — Ces jours derniers, la police a verbalisé contre six personnes du Mont à Leux, surprisent dans la prairie de la ferme Buschaert au Blanc Ballot, a cueillir des pissenlits.

Des poules s'envolent. — Dans la nuit de samedi à dimanche un « renard à deux pattes » a enlevé plusieurs poules dans le poulailler de M. Desprez, rue de Tournai

Au voleur ! — Le locataire de la maison portant le N° 1 de l'Avenue Pollet a constaté que quelqu'un s'était introduit chez lui dans la nuit de samedi à dimanche et avait emporté une somme d'argent

COURTRAI

Desespéré. — Le nommé Ernest Delrue, 75 ans, demeuarnt à l'Hospice de la rue Voorstraat, s'est jeté dimanche matin dans la Lys. Il en fut retiré à l'état de cadavre. Ce suicide est attribué à la neurasthenie.

Etat Civil. — Naissances : Charles Van Marcke, Place du Casino, 7a ; Antoine Libbrecht, rue du Feuillage, 43, domicilié à Sœvegheim ; Jeannine Dhaene, chaussée d'Audenarde, 251 ; Annie Altmann, rue du Feuillage, 43, domiciliée à Iseghem ; Marie Piette, rue faubourg de Tournai, 172a ; Yvette Mandeville, vieille rue des Remparts, 12 ; José Vandorpe, Kapel ter Bede, 65 ; Christiane Duquesne, chaussée de Marcke, 52 ; Marc Kerkhofs, rue du Ruisseau, 85e ; Jacques Merlier, quai du Rep 7a domicilié à Irulte ; Frieda Lust, rue du Feuillage, 43, domiciliée à Moorseele ; Yolande Deleersnyder, rue du Feuillage, 43, domiciliée à Dottignies ; Rosanne Vandecasteele, rue du Feuillage, 43, domiciliée à Heule ; Herman Pottié, quai du Rep. 7a, domicilié à Gilleghem ; Dvic Deseure, rue de Staceghem, 92 ; Hilda Misschaert, Hugo Verriestlaan, 202.

Publications de mariages : Albert Demaynck, journalier, chaussée de Menin, 5 et Emilienne Delbaere, bobineuse à Harlebèke ; Roger Storme journalier à Kemmel et Paula Staelens, servante à Gits, précédemment à Courtrai ; Gérard Van Wynsberghe, tapissier à Courtrai et Estelle Allegaert, ouvrière en appareils de radios à Cuerne ; Michel Degroote, négociant en lait à Courtrai et Alice Ghegière, employée à Sweveghem; Abel Decock, jardinier à Zillebèke et Martha Baelen, servante à Zonnebèke, précédemment à Courtrai ; Arthur Vandaele, vendeur de journaux à Marche et Maria Vandevoorde, emballeuse, rue des Vignes, 9 ; Marcel Laporte, employé de banque Avenue Hugo Verriest, 32 et Bertha Veys s.p., Avenue Hugo Verriest, 32.

Décès : Degloire, 84 ans, Pottelberg, 1; Léon Provost, 67 ans, Pottelberg, 1 ; Eugénie Carey, 61 ans., s.p., veuve de Gustave Fichaux, rue de Deerlick, 21 ; Marie De Waele, 63 ans, s.p., épouse de Octave Cnudde, domiciliée à Harlebèke; Vandersarren, sexe féminin à Harlebèke; Marie Delmeere, 57 ans, s.p., veuve de Julien Vandenbulcke Hoog Mescherdreef 28a ; Robertine Hofman, 59 ans, s.p., épouse de Asser Himpe, rue de Mouscron, 30 ; Emma Vandamme, 88 ans, s.p., veuve de Oscar Biard, Avenue Jean Béthune, 53 ; René Delaere, 2 ans, domicilié à Cuerne ; Jean Vander, Helstraete, 61 ans, ouvrier de fabrique, domicilié à Desselghem ; Marie Piette, 4 jours, rue faubourg de Tournai, 172a ; Camiel Tanghe, 46 ans, ouvrier meunier, Dam 45 ; Mathilde Zeys, 80 ans, s.p., veuve de Julien Derho, rue Voorstraat, 48; Jules Rogiers, 49 ans, teinturier, Pottelberg, 1 ; Lise Kieckens, 74 ans, s.p., épouse de Edouard Beys, Avenue du 11 Juillet, 52 ; Anckaert, sexe féminin, domiciliée à Harlebèke ; Malfait Rachelle, 37 ans, s.p., épouse de Maurice Anckaert, domiciliée à Harlebèke.

ESTAIMPUIS

UN WATTRELOSIEN EST VICTIME D'UN VOL

S'étant rencontré avec deux joyeux compagnons, un wattrelosien M. Durieux, hameau du Nouveau-Monde, s'en alla s'amuser avec eux et à force de « liquider » des verres il avait de la peine à enfourcher son vélo pour rentrer chez lui. C'est ainsi que voulant « certainement » il l'aider un des compagnons le poussa dans le ruisseau bordant la route. Le portefeuille que M. Durieux avait exhibé à plusieurs reprises devant ses amis de rencontre et qui contenait 2.600 fr. lui fut enlevé tandis qu'il était dans le fossé. La victime de ce vol s'en aperçut en se relevant et après des recherches on retrouva bien le portefeuille, mais l'argent avait été enlevé.

La gendarmerie de Leers-Nord a reçu la plainte et a ouvert une enquête.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES ANCIENS COMBATTANTS

C'est le dimanche 23 avril à 16 h. au café de l'Yser, qu'aura lieu l'assemblée générale des Anciens Combatants. Le Comité fait appel aux anciens combattants français et belges pour qu'ils assistent nombreux à cette réunion, dont l'ordre du jour est très important. La réunion sera suivie d'une soirée au profit de la Ligue de défense antiaérienne et à laquelle le groupement a accordé son patronage.

Les inscriptions pour l'excursion à Notre-Dame de Lorette seront closes ce jour là, pour les anciens combattants et déportés.

TEMPLEUVE

UN INCENDIE FAIT 10000 FRANCS DE DÉGATS

Dimanche vers 1 heure du matin un incendie a éclaté dans une dépendance de la maison de M. Raoul Verlez, pharmacien, rue de Roubaix. L'incendie fut vigoureusement combattu par les pompiers de la commune. Néanmoins la remise qui contenait du bois, du charbon et divers outils a été en grande partie détruite. Les dégâts peuvent être évalués à une dizaine de milliers de francs.

La gendarmerie a procédé à une enquête d'où il semble résulter que le feu aurait été cause par un court-circuit.

TOURNAI

L'exposition de la protection aérienne

L'Exposition organisée à la Halle aux Draps par le Comité local de la Ligue de Protection Aérienne, a été inaugurée ce samedi à 11 h. 30.

Parmi les personnalités qui assistaient à la cérémonie d'ouverture, nous avons noté la présence de MM. le sénateur Criquelion ; les députés Cossée de Moulde et Lefebvre ; Lelubre, commissaire d'arrondissement ; Asou, bourgmestre, entouré de la plupart des membres du Conseil communal ; le major De Warchin, commandant de place ; le docteur De Rodere, président de la Croix-Rouge ; de la Croix d'Egimont, commissaire d'arrondissement honoraire, etc..

M. le Colonel Vanhauberg, président du Comité organisateur, entouré de MM. Hamys, secrétaire ; Cornette, trésorier ; Minet, directeur de l'école, fit aux autorités les honneurs de l'Exposition. Dans son toast, M. Vanhauberg rappela les progrès réalisés par l'aviation depuis 1914. Les effets des bombardements aériens pourraient être terrifiants. Mais heureusement si les engins de destruction se sont perfectionnés, on a trouvé des moyens de se prémunir contre eux. Contre le péril aérien on a créé la défense active et passive. La protection passive peut annihiler les effets des bombardements aériens. C'est pour que le public puisse s'en rendre compte que l'exposition qui s'ouvre aujourd'hui a été organisée.

M. le Bourgmestre Asou dit toute la satisfaction qu'il éprouve de pouvoir ouvrir l'exposition. Il rend hommage à tous ceux qui à des titres divers, apportent leur concours à l'œuvre de défense aérienne. Il déclare ensuite l'exposition ouverte. Sous la conduite du colonel Vanhauberg, les invités firent alors la visite de l'exposition. Tous en retirèrent de précieux enseignement. Cette exposition est excessivement intéressante et doit être visitée par tous. Cete visite permettra aux Tournaisiens de se rendre compte que si le péril aérien est terrible, il y a cependant possibilité de se défendre efficacement conte lui.

LA PROTECTION AERIENNE

Au cours de la réunion qu'il a tenue recemment à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. le Bourgmestre, le Comité Urbain de la Ligue de Protection Aérienne a continué l'examen des mesures relatives à la protection de la population civile contre les dangers du bombardement aerien.

Il a pris connaissance du relevé des abris collectifs existant en cette ville et pour lesquels l'Administration a soumis au Gouvernement, à sa demande, un projet d'aménagements à réaliser aux frais de l'Etat.

Il a mis au point les dispositions antérieurement envisagées concernant l'extinction des lumières de l'éclairage public : telles qu'elles sont prevues, ces mesures pourraient être exécutees dès la première alerte.

La question de l'evacuation partielle de la population en cas de conflit a egalement ete envisagée.

Le Comite invite les personnes qui desireraient faire l'acquisition de masques antigaz a adresser leurs demandes à M le President du Comite local de la Ligue de protection Aerienne, salle des Concerts, place Reine Astrid, ces engins sont vendus aux prix suivants : masques passifs : 112 fr ; masques actifs : 150 fr.

Les vols de vélo — Il n'est pas de jour où la police ne reçoive la plainte d'un cycliste, signalant la disparition de son vélo L'autre soir, c'était le tour de M. Laurent Léopold, electricien, rue Morelle, 20 qui avait déposé sa machine contre la façade du café « Au Dragon » Grand Place, ne l'y retrouva plus au moment d'en reprendre possession.

Accident. — Vers 17 h., M. Jean Vlaeminck, industriel, demeurant en cette ville, boulevard du Roi Albert, traversant le passage clouté, aux Quatre Coins Saint-Jacques et voulant se garer pour une auto, a glissé et est tombé. La roue avant droite de la voiture conduite par M. François Prouvost, boulevard Leopold, 91, lui a passé sur la jambe gauche lui occasionnant une fracture du péroné et de la malléole. Il a été reconduit à son domicile.

LA VIE CORPORATIVE

A LEERS. — **Syndiqués libres textiles.** — On nous communique : mercredi 19, à 19 h. 30, assemblée générale intéressant les ouvriers et ouvrières du textile, de l'habillement, ainsi que les ouvrières d'entretien des usines textiles, au Foyer Populaire, 2 Grand Place. Le livret syndical sera demandé.

COLOMBOPHILIE

A ROUBAIX. — Résultat du concours sur St-Just, organisé le 17 avril, chez Edouard Feret, 266 pigeons lachés à 7 h., par M. Roulez.

1. Deboosschère, 7 P. U. SP. ; Liviau P P. U SP. R. PH. ; Demeyère E., 9 P. SP. R. PH. ; Demeyère, séries, 9 P. SP. R PH. ; Demeyère, 11 P. SP. R. PH. ; Monet S., 7 P. SP. R. PH. ; Deboosschère 3 P. SP. séries ; Vandewilde ; Delanghe G., 7 P. SP. R. PH. ; 10. Vandekeudelare 1 P. ; Delanghe E., 5 P. SP. R. ; Géraerts, 5 P. SP. R. ; Géraerts, stries ; Vandewiede G., 6 P. SP. R. séries ; Van den Berg, 6 P. SP. ; Olivier J., 3 P. SP. ; Delanghe G., 3 P. SP. séries ; Vandemeulebrouck, 2 P. ; Verecken, 3 P. ; 20. Mouton, 1 P. ; Olivier, 1 P. séries ; Dispa, 1 P. ; Demère A., 1 P. ; Huheaut, 1 P. ; Tavernier L., 2 P. ; Duthoit P., 1 P. ; Bayaert ; Momnens ; Vervacke ; 30. Momnens ; Liagre G. ; Deronne ; Vancoppenolle ; Momnens ; Dejaeghère ; Dejaeghère, séries ; Laurent G. ; Nuttre ; Dutoit L. ; 40. Lenan E. ; Hooreman ; Deronne, séries ; Deronne ; Veys L. ; Verecckin ; Langotte ; Dispa ; Vandemeulebrouck ; Deboosschère ; 50. Momnens ; Veerecken ; Vandystarck ; Monet, Bouquet, Latuys, Vandewielde.

(6e) Médaille : Demeyère ; Médaille de Roubaix, Liviau (5e) Série de 25 : Deronne. (4e) Série de 50 fr. : Olivier. (3e) Garniture de cheminée : Geeraerts. (2e) Régulateur : Demeyère. (1e) Carillon : Demeyère E Vélo : Demeyère, Geeraerts, Olivier, Momnens, Dejaeghère, Deronne, Dispa, Monnens, Verecken, Wutte, 1re séries de 4 : Monnens ; 1re séries de 8 : Demeyère ; Séries de 2 : Deboosschère, Geeraerts, Vandewielde, Delanghe G., Olivier, Dejaeghère, Dusnne, Vereccken, Dispa, Vandemeulebrouck, Monet, Nutte, Dutthoit L., Bayart, Liagre, Deboosschère, Caplitte, Deronne, Verecken, Tavernier J.

Le perimier pigeon a été constaté à 9 h. 11' 23", métrages 143764, vitesse 1094. 35. Le dernier pigeon a été constaté à 9 h. 18' 18", métrage 144279, vitesse 1043. 22. Distribution des prix jeudi 21, à 19 h. 30.

— Résultat du concours sur Clermont, organisé le 16 avril, par le Groupement de Lys-Leers-Lannoy-Toufflers. 300 pigeons lâchés à 9 h. 10

1. Leignel Maurice, Loridan Georges, Beniels Pierre, Depaepe Arthur, Duquenne Alphonse, Delporte Adolphe, Delporte Henri, Vandecastèle, Compernolle Félix ; 10. Leignel Maurice, Dupriez Clément, Lorthiotr Gustave, Merchiez Henri, Pauwels Louis, Hercheux Marcel, Delporte Jules, Mathon Paul, Salmon, Tricoit ; 20. Lorthiotr, Delporte Adolphe, Desmet Jean Pauwels, Meurisse Achille, Meurisse Emile, Quasquevaux Louis, Delporte Adolphe, Depaepe Arthur, Delporte Adolphe ; 30. Ghys Victor, Delporte Henri, Delbecque Luois, Thibaut Georges; Dupriez Clément, Hercheux Marcel, Marécaux Jean, Quique Oscar ; Desablin fils, Lescouff fils ; 40. Destailleur Joseph, Madrieux Henri ; Quique Oscar, Lescouff Louis, Donkervolcke Jean, Quasquevaux Louis, Rolland A., Liénard Louis, Vandecastèle, Ducoulombier J. ; 50. Depaepe Arthur, Bossut Alfred, Chatelain Félicien, Pipart Albert, Chatelain Félicien, Lafolette, Quasquevaux Louis, Dubar Abène, Bossut Alfred, Lortnior Gustave ; 60. Legrand S., Delporte Jules, Cacquevaux Auguste, Donkervolke J Salmon.

Le premier pigeon a été constaté à 10 h 52' 12", métrage 153835, vitesse 1506.30. Le dernier pigeon a été constaté à 11 h. 06' 01", métrage 153417, vitesse 1324.36.

— **Amicale du Pigeon Roux**, 1, place du Progrès, chez Louis Brocard, dressage mercredi sur Albert, en paniers à 18 h. 45. Vendredi, samedi, Seclin, en paniers jusque 10 h Lundi 24, Vitry, en paniers jusque 18 h 45.

A WASQUEHAL. — **Au Pigeon Bleu**, cafe Moeman-Dumouslin, 1, rue Delerue dressage sur Albert ce mercredi jusque 18 h. 45. Vendredi et samedi, sur Seclin, jusque 11 h. et lundi sur Vitry, jusque 18 h 45.

— **Chez Vandenbulcke**, gare de Croix, dressage sur Albert, mise en paniers ce mercredi jusque 19 h. 15, vendredi et samedi Seclin, jusque 10 h. 45 et lundi entrainement sur Vitry, avec mise en loges jusque 19 h. 15.

Les Spectacles, à Lille

AUJOURD'HUI MERCREDI

Capitole. — 15 h. et 20 h. 45 : « Derrière la Façade ».

Famille. — Permanent de 13 à 19 h. 30 ; soirée à 20 heures 45 : « Les cinq sous de Lavarède ».

Omnia. — Permanent de 14 à 19 h. 30 ; soirée à 20 h. 45 : « Remontons les Champs-Elysées ».

Roxy. — Permanent de 13 h. 30 à 23 h. 30 : « La Belle Cantinière ».

Omnia. — 15 h. et 20 h. 30 : « La Piste du Sud » et « Paradis volé ».

Eden. — Permanent de 14 h. 30 à 23 h. 30 : « C'est donc ton Frère ».

Union. — 20 h. 30 : « Le Schpountz » et « Police Mondaine ».

Mondial. — 20 h. 30 : « Le Schpountz » et « Police Mondaine ».

Palace-Lille. — 20 h. 30 : « Gardons notre sourire » et « La Fiancée du Chéik ».

Marivaux. — 20 h. 30 : « Le Révolté » et « La Revue des Midinettes ».

Fives-Palace. — 20 h. 30 : « Le Schpountz » et « Police Mondaine ».

Variétés Fivoises. — 20 h. 30 : « Le Roman de Werther » et « La Révolte ».

DERNIERE HEURE

UN TRÈS GRAVE INCENDIE A BORD DU PAQUEBOT « PARIS »

Le navire est ancré au Havre

Le Havre, 18. — Un très grave incendie s'est déclaré hier soir, vers 22 h., à bord du paquebot « Paris » amarré au quai Joannès couvert et qui devait effectuer aujourd'hui un départ sur New-York amenant de nombreuses personnalités se rendant à l'exposition internationale.

Le feu a pris dans la boulangerie du navire puis s'est propagé par le pont supérieur au salon de coiffure et au grand salon.

Aussitôt les secours s'organisèrent avec le concours des sapeurs pompiers de la ville, des pompipers de la Transatlantique et des bateaux-pompes du port.

A 1 h. 40, le feu continuait ses ravages.

« LA FRANCE NE SORT PAS DIMINUÉE DE LA CONFÉRENCE DE MONTREUX »

AFFIRME M. JULES JULIEN EN PARLANT DE LA CONFÉRENCE EUROPÉENNE DE RADIODIFFUSION

Paris, 18. — M. Jules Julien a fait, ce soir, des déclarations diffusées par le Radio-Journal de France sur les résultats de la récente conférence européenne de radiodiffusion.

Depuis la conférence de Lucerne, pour la répartition des longueurs d'ondes, celles-ci étaient passées de 257 à 315. La difficulté a été en partie évitée par le partage de certaines longueurs d'ondes entre deux ou plusieurs stations de deux pays différents situés le plus loin possible l'un de l'autre.

Il fallait donc enlever à certains pays leurs grande longueur d'onde, leur donner une compensation en leur attribuant une bonne place dans la bande des ondes moyennes.

La France avait 26 stations officielles et privées, dont sept n'avaient pas été déclarées au moment de la conférence de Lucerne. Il s'agissait donc de combler cette lacune à Montreux.

Ceci a provoqué l'opposition d'un certain nombre de pays qui trouvaient la France trop bien partagée.

A la fin du compte, la France a obtenu 21 longueurs d'ondes ; aucune des ondes françaises n'est inférieure à 200 mètres, contrairement à ce qui se passe pour l'Italie, par exemple. La France ne sort donc pas diminué de la conférence de Montreux.

Les nouveaux décrets-lois

Paris, 18. — Les décrets-lois qui ont été soumis ce matin à la signature du Président de la République tendent à renforcer, d'une part, l'économie du pays et, d'autre part, les moyens mis en œuvre pour sa défense. Ces textes peuvent s'analyser ainsi qu'il suit :

DÉCRET TENDANT A RÉGLEMENTER LE DÉMARCHAGE INTÉRESSANT LES SOUS COMMANDES ET LES MARCHÉS DE FOURNITURES DE LA DÉFENSE NATIONALE

L'intensification et l'accélération dans les industries de guerre nécessitent la décentralisation des commandes et leur fragmentation en un grand nombre de sous-commandes passées à des tiers par des titulaires de marchés. Or, il est apparu que les industriels travaillant pour la défense nationale sont sollicités par des particuliers ou des sociétés ne possédant ni la compétence technique, ni la capacité financière, mais servant uniquement d'intermédiaire entre les titulaires de marchés et les bénéficiaires de sous-commandes. Ces démarcheurs obtiennent parfois un monopole de répartition et se font consentir par les titulaires des marchés ou les bénéficiaires de sous-commandes des avantages ou rémunérations qui grèvent largement les prix du marché.

Ce décret intervit le demarchage dans la répartition des sous-commandes destinées au marché des fournitures intéressant la défense nationale et réprime les infractions.

DÉCRET TENDANT A LA RÉALISATION DE TRAVAUX TÉLÉGRAPHIQUES RADIO-TÉLÉGRAPHIQUES ET DE LIAISONS TÉLÉPHONIQUES

En vue d'adapter le réseau de télécommunications aux exigences de la Défense Nationale, il est indispensable d'entreprendre d'urgence et de poursuivre à un rythme accéléré, certains travaux. Ces décrets permettront de hâter l'établissement de liaisons télégraphiques et radio électriques et d'accroître la sécurité de postes et de stations existantes.

Ils permettront également de créer de nouvelles artères nécessaires à l'exercice du haut commandement et d'augmenter le rendement de la sécurité dans certaines liaisons existantes.

DÉCRET PORTANT MODIFICATION DE L'ART. 54 DE LA LOI DU 11 JUILLET 1938, PORTANT ORGANISATION DE LA NATION POUR LE TEMPS DE GUERRE EN CE QUI CONCERNE L'UTILISATION A LA MOBILISATION

L'art. 54 de la loi du 11 juillet 1938, a confié à un ministre unique la responsabilité de la préparation et de l'exécution des mesures relatives à la mobilisation de la main d'œuvre. En raison de la diversité des catégories de travailleurs, des conditions particulières de leurs emplois et devant la tâce énorme qui était dévolue à une seule administration il est apparu opportun, pour accélérer la préparation de la mobilisation de la main-d'œuvre et permettre la mise en œuvre rapide des mesures d'exécution, de prévoir des délégations permanentes ou temporaires que les décrets ultérieurs préciseront.

DÉCRET ACCORDANT LA FRANCHISE POSTALE AUX MILITAIRES DES ARMÉES DE TERRE, DE MER ET DE L'AIR

Ce décret admet au bénéfice de la franchise postale les lettres simples, c'est-à-dire ne pesant pas plus de 20 grammes, provenant ou à l'adresse des militaires ou marins faisant partie des armées de terre, de l'air et de mer, en campagne ou appelés exceptionnellement sous les drapeaux en cas de tension extérieure.

D'autre part, il porte de 50 à 100 fr. le montant des mandats adressés aux dits militaires et pour lesquels l'extension des droits est accordée.

DÉCRET RELATIF A LA SITUATION DES ASSURÉS SOCIAUX APPELÉS SOUS LES DRAPEAUX

Ce décret a pour but de maintenir le droit aux prestations des assurances sociales à la famille des assurés qui seraient appelés sous les drapeaux dans les conditions du décret-loi du 20 mars 1939, prévoyant le rappel des réservistes.

Il a également pour objet d'ouvrir le droit aux prestations des assurances sociales aux assurés qui, en raison de leur rappel sous les drapeaux, ne justifieraient pas à leur retour dans leurs foyers de versements suffisants pour avoir droit aux prestations des assurances, maladies, maternité et décès

DÉCRET TENDANT A FACILITER LA CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS D'IMPORTATION

Il est apparu qu'on ne saurait, sans inconvénient, soumettre aux règles du droit commun relatives à la constitution de sociétés, les groupements agréés en application de l'article 49 de la loi du 11 juillet 1938, sur l'organisation en général de la nation pour le temps de guerre, dont l'activité doit pouvoir, en cas de conflit ou de menace de conflit, s'exercer sans aucun retard.

Ce décret s'inspire en conséquence, du souci de faciliter la constitution en société de ces groupements, tout en sauvegardant des principes juridiques essentiels

DÉCRET TENDANT A FACILITER LE CHAMP D'ACTION DE GROUPEMENTS D'EXPORTATION

Actuellement, certains groupements d'exportateurs peuvent recevoir l'agrément de l'Etat et bénéficier de certains avantages, d'ordre fiscal notamment. A l'expérience, il est apparu que cette réglementation était trop rigide et que des groupements susceptibles de contribuer efficacement au développement de ns exportations, étaient exclus de ce champ d'application.

Le décret qui a été adopté assouplit cette réglementation et permet d'accorder l'agrément de l'Etat aux groupements exportateurs constitués soit en vue de l'exportation dans un pays déterminé, soit dan sle cadre des régions économiques.

DÉCRET RELATIF A L'ENCOURAGEMENT NATIONAL AUX FAMILLES NOMBREUSES

Le problème de l'aide à la famille fait à l'heure actuelle l'objet d'études approfondies au sein du haut comité de la population. Sans attendre le résultat de ces travaux, le gouvernement a pris diverses dispositions susceptibles d'entrer en vigueur immédiatement. Il est décidé de réserver les allocations de l'encouragement national aux chefs de familles nombreuses qui ne bénéficient pas d'allocations familiales ou d'indemnités assimilées. Cette mesure de justice permet de doubler certains taux et d'augmenter les autres de moitié. En même temps, diverses dispositions transitoires sont prises pour éviter que le nouveau uregime entraine une diminution des avantages dont bénéficiaient les familles nombreuses avant le 1er avril 1939, soit pour réserver les délais nécessaires aux études ci-dessus visées notamment en ce qui concerne la situation faite aux familles rurales pour lesquelles des avantages nouveaux sont immédiatement prévus.

Le nouveau cabinet belge ne dispose que d'une majorité d'une dizaine de voix à la chambre

Bruxelles, 18. — Le ministère Pierlot rencontre l'opposition du Parti socialiste qu'inquiète la présence, au sein du Cabinet, de MM. Sapp et Gutt en raison de leurs tendances économiques et financières, et sa composition provoque des réserves chez les catholiques et les libéraux eux-mêmes.

Ces derniers regrettent d'avoir perdu le département de l'Instruction publique qui a été attribué à M. Duesberg, recteur de l'Université de Liége ce que déplorent les catholiques flamands, le nouveau ministre pouvant gêner leur action sur le terrain linguistique. Enfin les catholiques font ressortir que les libéraux sont trop bien partagés car on leur a attribué la plupart des portefeuilles à « nominations ».

D'autre part, les démocrates chrétiens, qui se rencontrent souvent sur le plan budgétaire et social avec les socialistes n'ont donné au gouvernement qu'une adhésion qui est loin d'être formelle, de sorte que le cabinet Pierlot ne se trouve disposer que d'une majorité d'une dizaine de voix à la Chambre.

D'un autre côté, la « Nation Belge » organe nationaliste, souhaite que le cabinet Pierlot cède la place à un directoire indépendant composé de personnalités représentant toutes les classes sociales et dénuées de toute attache avec les partis, en un mot à un gouvernement de salut public qui offre à la Belgique autre chose que « le cercle infernal — triparitisme, biparitisme, déflation, anti-déflation — dans lequel tourne piteusement, écrit-il, notre personnel politique

LE